

Tarif de la semaine Semlaté 2021

Le tarif est donné en euros par personne et comprend :

- l'hébergement en pension complète du **samedi 21 août (dîner) au vendredi 27 août 2021** (petit déjeuner),
- le linge de toilette,
- l'accès aux installations sportives : piscine, terrain de volley, tennis, pétanque.....
- les ateliers, le cours 101 après inscription,
- les clubs enfants et adolescents à partir de 6 ans
- les soirées.

tarif en euros par personne en chambre double ou triple		
	avant le 15/04/21	après le 15/04/21
adultes (plus de 18 ans)	580 €	610 €
enfants de 12 à 18 ans	480 €	510 €
enfants de 5 à 11 ans	440 €	460 €
enfants de 3 à 5 ans	à consulter	à consulter

Enfants de moins de 3 ans : Gratuit

Supplément chambre individuelle : 140 euros (dans la limite des chambres disponibles).

Adhésion obligatoire : 10 euros par personne. A régler avec un chèque à part à l'ordre de SEMLATE

L'adhésion à l'association entraîne l'engagement au respect des statuts et du règlement intérieur de celle-ci.

Modalités de paiement

Le tableau ci-dessous détaille les différents tarifs et acomptes qui varient selon la date d'inscription.

	tarif en euros	acompte à l'inscription 50%	Acompte au 15 mai 2021	solde au 15 juillet 2021	nombre de chèques
adultes plus de 18 ans	avant le 15/04 580 €	290 €	145 €	145 €	3
	après le 15/04 610 €	310 €	150 €	150 €	3
enfants de 12 à 18 ans	avant le 15/04 480 €	240 €	120 €	120 €	3
	après le 15/04 510 €	250 €	130 €	130 €	3
enfants de 5 à 11 ans	avant le 15/04 440 €	220 €	110 €	110 €	3
	après le 15/04 460 €	230 €	115 €	115 €	3
enfants de 3 à 5 ans	avant le 15/04 --- €	--- €	--- €	x	2
	après le 15/04 --- €	--- €	--- €	x	2
enfants moins de 3 ans	10 € (adhésion)	10 €	x	x	1

Attention : à cela s'ajoute le montant de l'adhésion de 10€, à régler au moyen d'un chèque à part.

- Vous pouvez aussi payer la totalité en un seul versement.
- **Si vous souhaitez régler par virement la totalité du séjour, contactez-nous.**
- Si vous choisissez le paiement en plusieurs fois, veuillez envoyer tous vos chèques en même temps à l'ordre de « SEMLATE » (adresse sur le formulaire d'inscription), après les avoir datés du jour de l'inscription.
- Si vous inscrivez plusieurs personnes regroupez de préférence leurs versements.